

Produire en maraîchage pour une AMAP - Aude

Objectifs de la formation

Maîtriser les outils de planification des semis et plantation pour remplir des paniers toute l'année

Déroulé

Des consommateurs qui se réunissent pour offrir un débouché constant et assuré, avec un prix rémunérateur pour le maraîcher, quelle bonne idée ! Cependant, produire en maraîchage pour une AMAP, c'est toute une organisation qu'il faut mettre en place afin de remplir chaque semaine les paniers avec des produits variés.

Lors de la formation, nous construirons ensemble un plan de culture pour 2011. N'oubliez pas d'amener le plan de culture de la dernière saison.

- Construire le relationnel avec l'AMAP
- Présentation d'un outil de planification des semis, plantation et récolte
- Simulation sur un cas concret
- Visite chez un maraîcher en AMAP
- EN OPTION : Une demi-journée d'accompagnement individuel pour mettre en place le planning.

Contactez l'ADEAR pour vous inscrire et préciser vos attentes quant à la formation : nous pouvons l'adapter.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2,5 jour(s)
Date limite d'inscription 01/02/2011

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements

Joseph Le Blanc, ADEAR LR

04 67 06 23 67

06 16 97 04 40

adearl (at) yahoo.fr

N'oubliez pas d'amener le plan de culture de la dernière saison. Et bien sûr, le pique-nique.

Dates, lieux et intervenants

07 févr 2011

09:00 - 17:00

Chambre d'Agriculture Carcassonne
11800 Trèbes

Johan Crance, ingénieur en agriculture biologique
Joseph Le Blanc, ADEAR

08 févr 2011

09:00 - 17:00

Chambre d'Agriculture Carcassonne
11800 Trèbes

Johan Crance, ingénieur en agriculture biologique
Joseph Le Blanc, ADEAR

09 févr 2011

1/2 journée individuelle

Accompagnateur ADEAR

Financier(s)

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))